

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq et le douze décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le trois décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en exercice : **11**  
Présents : 10  
Votants : 10  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

**PRESENTS** : Séverine CELLE - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Sonia MAUREL - Jean-Baptiste SANGLARD - Catherine MATHIEU - Virginie MONTES - Catherine MOREL -

**ABSENTS** :

**EXCUSES** : Lionel PEYRELONG

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Catherine Morel

### OBJET : Participation à la cantine scolaire

Suite au changement de tarif du repas de la cantine scolaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir la participation de la commune à hauteur de 2.20 € par repas enfant à partir du 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **approuve** la participation aux frais de cantine scolaire à hauteur de **2.20 € par repas enfant** à partir du 1er janvier 2026.
- **donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie  
le 12 décembre 2025  
Le Maire :

Philippe DELABRE

  


Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20251216-25\_12\_008-DE  
Reçu le 16/12/2025